



Municipalité de
Saint-Agapit

2016-12-679 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET 2017

19 DÉCEMBRE 2016

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
AGAPIT**

Session extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le, 19 décembre 2016 à 20h, au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit situé au 1080, Avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, mesdames Micheline Beaudet et Claudette Desrochers conseillères et les conseillers, messieurs, Pierre Audesse, Marc-Antoine Drouin, et Sylvain Vidal formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente. Est absent le conseiller Monsieur Yves Gingras.

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire d'adoption du budget a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'ouvrir la séance à 20h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-680 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-12-681 03 - DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2017

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 954 du Code municipal le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu unanimement que le budget 2017 soit adopté tel que présenté ci-après:

DÉPENSES 2017:	REVENUS 2017:
Conseil: 195 370 \$	Taxe générale: 2 588 820 \$
Gestion financière et administrative: 743 103 \$	Taxe de service de la dette: 728 719 \$
Sécurité publique: 785 199 \$	Services municipaux: 1 582 533 \$
Réseau routier: 934 711 \$	Immeubles et réseaux: 115 000 \$
Transport collectif: 12 575 \$	Transport: 4 085 \$
Eau et égout: 583 425 \$	Hygiène du milieu: 22 945 \$
Déchets domestiques: 332 810 \$	Loisirs et culture: 39 499 \$
Récupération: 47 572 \$	Voirie: 2 500 \$
Cours d'eau: 2 000 \$	Sécurité publique: 36 000 \$
Santé et bien-être: 10 000 \$	Administration générale: 16 900 \$
Urbanisme: 148 482 \$	Sécurité publique (mâchoires de vie) : 7 000 \$
Complexe des Seigneuries: 605 902 \$	Hygiène du milieu: 6 000 \$
Chalet des Loisirs: 14 985 \$	Complexe des Seigneuries: 537 830 \$
Aréna et patinoires: 455 022 \$	Aréna et Loisirs : 287 150 \$
Parcs et terrains de jeux: 367 035 \$	Imposition de droit : 142 100 \$
Place du Couvent: 25 125 \$	Amendes et pénalités : 12 500 \$
Gare: 9 500 \$	Intérêts : 15 844 \$
Bibliothèque: 14 500 \$	Actif immobilisé (terrain) : 10 000 \$
Musée et expositions: 6 075 \$	Autres revenus (vente de bacs roulants) : 2 500 \$
Intérêts: 228 152 \$	
Frais de financement: 48 120 \$	
Remboursement dette: 500 284 \$	
Investissements: 52 500 \$	
Remboursement fond de roulement: 35 478 \$	
TOTAL DES DÉPENSES: 6 157 925 \$	TOTAL DES REVENUS: 6 157 925 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-682

04 - DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 953.1 du Code municipal le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu unanimement que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 soit adopté tel que présenté ci-après :

Projet	Coût		
	2017	2018	2019
Administration	25 000 \$		
Voirie	236 500 \$	136 000 \$	802 000 \$
Aqueduc et égout	50 000 \$	240 000 \$	100 000 \$
Aréna	378 637 \$	528 637 \$	55 000 \$
Loisirs	55 000 \$	25 000 \$	50 000 \$
Incendies	35 000 \$	535 000 \$	30 000 \$
Urbanisme	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Total :	840 137 \$	1 524 637 \$	1 097 000 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-12-683 05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-12-684 06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h25.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Josée Martineau dir. gén. & sec.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse